

Décision du Maire de Montaigu-Vendée N° DECRE_2024_145

Avenants au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2024_002 en date du 12 janvier 2024 portant avenants aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré, lots 16 et 18,
Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°04 « Couverture – étanchéité » notifié à la société ASTEN DIVISION BERGERET (85000 LA ROCHE SUR YON) le 2 décembre 2022,
Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°09 « Menuiseries bois » notifié à la société ATELIER DU BOCAGE (85260 MONTREVERD) le 2 décembre 2022,
Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°16 « Electricité » notifié à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LOIRE OCEAN (85600 MONTAIGU-VENDEE) le 2 décembre 2022,
Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°18 « Plomberie - Sanitaires » notifié à la société FAUCHET (85130 CHANVERRIE) le 2 décembre 2022,
Considérant la nécessité de formaliser par avenant, des prestations supplémentaires, modification de prestations ou suppression de prestations,*

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°1 au lot n°7 « Menuiseries extérieures en aluminium laqué » du marché n°MV-2022008 relatif aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré est conclu avec la société LAINE - 85600 MONTAIGU-VENDEE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : - 1 423.80 €
- En % : - 1.84

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 76 076.50 €

ARTICLE 2

L'avenant n°1 au lot n°9 « Menuiseries bois » du marché n°MV-2022008 relatif aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré est conclu avec l'entreprise ATELIER DU BOCAGE - 85260 MONTREVERD, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 3 432.82 €
- En % : 6.65

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 55 038.23 €

ARTICLE 3

L'avenant n°2 au lot n°9 « Menuiseries bois » du marché n°MV-2022008 relatif aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré est conclu avec l'entreprise ATELIER DU BOCAGE - 85260 MONTREVERD, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 163.40 €
- En % : 0.32

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 55 201.63 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : 3 596.22 €
- Incidence financière en % : 6.97

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 05 AOUT 2024

ID : 085-200081115-20240801-DECRE_2024_145-AR

S:LO

ARTICLE 4

L'avenant n°2 au lot n°16 « Electricité » du marché n°MV-202208 relatif aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré est conclu avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LOIRE OCEAN - 85600 MONTAIGU-VENDEE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 943.10 €
- En % : 0.86

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 112 225.50 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : 2 625.50 €
- Incidence financière en % : 2.40

ARTICLE 5

L'avenant n°2 au lot n°18 « Plomberie - Sanitaires » du marché n°MV-202208 relatif aux travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré est conclu avec la SARL FAUCHET - 85130 CHANVERRIE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : - 2 216.49 €
- En % : - 3.93

ramenant ainsi, le montant du marché à :

Montant HT : 58 601.07 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : 2 214.63 €
- Incidence financière en % : 3.93

ARTICLE 6

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 7

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 8

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Cécilia
Grenet
Date de signature : 02/08/2024
Qualité : Maire délégué de Boufféré
par délégation de Maire de
Montaigu-Vendée

